ENVIRONMENTAL AND PEACE NETWORK IN AFRICA (EPENA)

13b AVENUE DE LA RESIDENCE, COMMUNE IBANDA, VILLE DE BUKAVU, RDC
E-mail: executivedirector@epena.org
Web site : https://epena.org
Ressources humaines: ressources-humaines@epena.org
Gestion des plaintes : plaintes@epena.org
Contacts : (+243) 991 830 560 et WhatshApp: (+243) 851 060 601
Contacts Dakar et France : +221 78 751 35 24 / +33 659 15 25 92

POLITIQUE D'EPNA VIS-A-VIS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Juin 2024

0. **Préambule**

Cette « Politique de l'EPNA concernant les peuples autochtones » est conçue en accord avec le but d'établir une résilience au sein des populations autochtones. Elle vise à assurer que l'EPNA mettra tout en œuvre pour respecter, valoriser et incorporer les problématiques liées aux communautés autochtones dans les domaines clés de son fonctionnement. Elle s'inscrit dans la communauté mondiale qui se mobilise de plus en plus pour défendre les droits et inquiétudes des populations autochtones. En effet, une grande majorité d'entre elles subissent de manière excessive diverse problèmes, comme la discrimination, la pauvreté, le mauvais état de santé, la sous-représentation politique et les altérations environnementales et culturelles.

Malgré l'importance accordée aux défis auxquels ces communautés font face, il est crucial de ne pas sousestimer les savoirs spécifiques et la créativité qui caractérisent fréquemment les méthodes de subsistance autochtones. En tant qu'organisme dédié à la diminution de la pauvreté rurale et à la protection des ressources hydriques, forestières, il est crucial que l'EPNA perçoive les communautés autochtones comme des intervenants et collaborateurs cruciaux du progrès.

Cette politique a vu le jour grâce à une démarche consultative, dirigée par le groupe de travail interdépartemental de l'EPNA sur les problématiques autochtones, constitué d'individus issus des divers services techniques et bureaux décentralisés de la structure. Un grand nombre de partenaires, dont des membres des peuples autochtones comme l'Association de Peuples Autochtones Batwa (APAB), SamaniYa Mazingira (SYAM), Resilience for Development Group (RDG) et la direction de l'EPNA, ont joué un rôle significatif. La politique repose sur les normes juridiques internationales, comme la Déclaration des Nations Unies concernant les droits des peuples autochtones adoptée en 2007, qui est considérée comme le standard le plus rigoureux pour traiter les populations autochtones dans le monde.

Cette politique vise principalement à instaurer un contexte qui orientera les travaux de l'EPNA liés aux problématiques liées aux populations autochtones. Elle offre des détails sur les conditions de vie des populations autochtones, leur perception du monde et leurs inquiétudes concernant le développement, incluant quelques « principes fondamentaux » qui devraient constituer la base des actions communes. Cette politique détermine aussi une suite de domaines thématiques proposant des opportunités d'interaction optimales. Parallèlement, elle suggère la mise en place de divers dispositifs pour collaborer avec les populations autochtones, dans le but d'avancer de façon plus systématique.

Chef de Mission EPNA

KAMBALE KAVUSA Gentil



I. Logique d'EPNA avec les peuples autochtones

L'engagement d'EPNA avec les communautés autochtones est justifié par son mandat, qui a pour objectif de garantir la préservation des forêts pour chacun. Une telle mission de développement ne peut pas négliger les populations autochtones, qui doivent être perçues non pas comme des destinataires d'un soutien au développement qui leur manque fortement, mais comme des participants incontournables dans ce progrès.

Un grand nombre de populations autochtones sont économiquement défavorisées et habitent dans des milieux ruraux isolés, marginalisés et vulnérables, sans accès aux marchés, aux informations et services essentiels (tels que les services de santé), ou aux opportunités d'implication dans la formulation des politiques. Ils peuvent également être contraints de participer à des projets de développement et, en raison de préjugés ou de leur isolement, se retrouver privés de l'accès aux services publics et autres mécanismes de développement et de protection alimentaire. Les économies autochtones se concentrent généralement sur les ressources de subsistance et se distinguent par un accès restreint aux sols et autres biens naturels.

Ils peuvent également être contraints de participer à des projets de développement et, en raison de préjugés ou de leur isolement, se retrouver privés de l'accès aux services publics et autres mécanismes de développement et de protection alimentaire. Les économies autochtones se concentrent généralement sur les ressources de subsistance et se distinguent par un accès restreint aux sols et autres biens naturels. Même ceux qui résident en milieu urbain font face à de nombreux défis similaires, car il est rare que leur mouvement migratoire soit lié à la stabilité économique et aux opportunités d'emploi attendues.

En raison de leur vulnérabilité face à divers problèmes, les peuples autochtones requièrent une attention spécifique pour profiter d'un progrès basé sur leurs propres normes. Pour assurer la pérennité des moyens de subsistance des populations autochtones, il est primordial d'instaurer des droits sur des ressources essentielles comme la terre, l'eau, la nourriture. Il est aussi très important d'investir dans les initiatives de conservation des forêts et les technologies agricoles, et l'EPNA a un rôle capital dans ce domaine.

En même temps, les peuples autochtones apportent des connaissances et des compétences précieuses qui contribuent au développement durable et à la gestion des ressources naturelles. Leurs pratiques agricoles ont déjà démontré une grande facilité d'adaptation et une grande résistance, et elles continuent de jouer un rôle clé dans la domestication, la conservation et l'adaptation des ressources génétiques et de la biodiversité agricole à toutes les échelles (gène, espèce, écosystème et paysage). Les pratiques agricoles, les activités de chasse, de cueillette, de pêche, d'élevage et de foresterie des peuples autochtones intègrent souvent des éléments économiques, environnementaux, sociaux *et* culturels. Parallèlement, de nombreux peuples autochtones ont développé des systèmes de connaissances, des technologies et des institutions pour la gestion durable de la biodiversité locale. Les régimes alimentaires traditionnels et les mécanismes de survie se sont inspirés de cette capacité distinctive, notamment dans les périodes tendues, et ont joué un rôle essentiel dans la capacité de nombreux peuples autochtones de subsister dans des conditions extrêmes. Ce seul fait est une contribution majeure au développement historique des systèmes agricoles et alimentaires mondiaux. Il est important de mobiliser les compétences qui découlent de ce patrimoine et de cette histoire pour traiter les problèmes actuels de l'alimentation et l'agriculture et ceux auxquels elles seront confrontées à l'avenir. Les programmes de développement qui s'appuient sur ces savoirs historiques et visent la conservation dynamique des systèmes contre une disparition injustifiée sont donc primordiaux.

Une activité destinée à la gestion des ressources naturelles et à la réduction de la pauvreté ne doit pas négliger les populations autochtones, ce qui les rend indispensables pour l'EPNA.

II. Les buts d'engagement d'EPNA aux côtés des peuples autochtones

Les buts suivants ont été établis pour soutenir l'EPNA dans sa démarche d'engagement accru pour satisfaire les besoins et les inquiétudes des communautés autochtones. Ils apportent une dynamique constructive et déterminent des buts concrets en tirant parti des atouts et des bénéfices relatifs de l'Organisation, dans le contexte général de sa mission visant à protéger l'humanité face au défi climatique.

✓ EPNA renforcera ses capacités et son environnement institutionnels afin de répondre aux demandes des peuples autochtones et de leurs organisations et de collaborer avec eux.
✓ EPNA renforcera la capacité des parties prenantes de faire intervenir les peuples autochtones aux niveaux national et international afin qu'ils puissent défendre leurs droits et leur conception du développement.
✓ EPNA intégrera les questions des peuples autochtones aux domaines normatifs et opérationnels de ses travaux qui concernent ou soutiennent les peuples autochtones et leur agriculture, leur alimentation et leurs systèmes de subsistance traditionnels.
✓ EPNA favorisera la participation directe et effective des peuples autochtones aux projets présents et futurs qui ont des incidences sur eux. Elle favorisera également des environnements porteurs pour encourager la participation des peuples autochtones à la conception, l'exécution et l'évaluation des politiques et projets qui les concernent et ont des incidences sur eux.
✓ EPNA prendra des mesures pour collaborer avec les peuples autochtones et décourager les entreprises susceptibles d'avoir un impact négatif sur leurs communautés. Dans les situations ayant un impact sur les questions des peuples autochtones ou un lien direct avec elles, le réseau EPNA s'alignera sur les dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ayant trait au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.
✓ EPNA s'efforcera de prendre en compte les pratiques alimentaires et agricoles des peuples autochtones, leurs systèmes de subsistance et leur situation socioculturelle spécifiques, de garantir les échanges à leur sujet et d'en tirer des enseignements, s'appuyant ainsi sur leur contribution potentielle et encourageant activement leur «développement en accord avec leur identité».
✓ Les activités d'EPNA qui ont une incidence sur les peuples autochtones seront orientées par une approche du développement axée sur les droits des personnes et fondées sur le principe selon lequel toute personne a le droit de vivre dignement et d'aspirer aux critères d'humanité les plus élevés garantis par le droit international en matière de droits de l'homme. En la matière, l'Organisation sera notamment guidée par les principes fondamentaux énoncés dans le présent document et par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Les objectifs du réseau EPNA pour son engagement envers les peuples autochtones sont énoncés à la lumière de ses compétences et en reconnaissant les droits auxquels ces peuples peuvent prétendre en vertu des lois internationales. Quand les projets du réseau auront une incidence directe sur les peuples autochtones, il s'agira de rechercher la concertation et le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause. En même temps, il est *impératif* que les activités projetées soient conformes au mandat du réseau EPNA concernant la paix et justice climatique; le réseau ne participera à aucun programme qu'elle jugera contraire à l'éthique ou sans rapport avec son but absolu.

Les objectifs susmentionnés doivent également être considérés en fonction de la nature d'organismes membres du réseau. Toute activité, notamment au niveau national, doit être approuvée par les autorités compétentes, ce qui pourra parfois avoir une incidence sur le degré et le potentiel d'engagement du réseau aux côtés des peuples autochtones. Néanmoins, EPNA qui se veut une tribune neutre mais engagée en faveur des droits universels de la personne, attache une grande importance aux vertus du dialogue pour assurer une compréhension mutuelle.

Environmental and Peace Network in Africa
EPNA

III. Objectifs stratégiques d'EPNA vis-à-vis de peuples autochtones

- La gestion durable et l'utilisation des ressources des pêches et de l'aquaculture, mais aussi l'application des instruments relatifs aux droits de l'homme. Il soutient notamment les artisans pêcheurs, y compris les communautés de pêcheurs autochtones, dans leur lutte contre la pauvreté, l'épuisement des ressources naturelles, le changement climatique, l'instabilité des prix et autres menaces.
- Promouvoir la gestion durable des forêts et des arbres grâce à une approche qui relie les aspects sociaux, économiques et environnementaux de la foresterie. L'accent a notamment été mis sur le renforcement de l'engagement des parties prenantes locales, y compris des communautés autochtones qui vivent dans la forêt.
- la gestion durable des ressources naturelles et préconise, entre autres, une utilisation plus équitable et une jouissance plus sûre des terres, des eaux et d'autres ressources par les groupes vulnérables comme les femmes, les peuples autochtones et les jeunes.
- Favoriser la création d'environnements porteurs afin que les marchés puissent renforcer les moyens de subsistance et le développement rural. Étant donné que la difficulté d'accès aux marchés, aux ressources financières et à des emplois stables représente une contrainte majeure pour les peuples autochtones, il est fondamental de développer des capacités dans ce domaine pour garantir une sécurité à plus long terme.
- Mettre l'accent sur la nécessité de renforcer les capacités de réaction et de préparation aux situations d'urgence des populations pauvres des zones rurales particulièrement vulnérables aux menaces et aux crises liées aux ressources agricoles et autres ressources naturelles.

IV. Stratégie du changement climatique et bioénergies d'EPNA au regard des peuples autochtones

Les terres et territoires des peuples autochtones sont particulièrement vulnérables au changement climatique, notamment à cause de la fragilité des écosystèmes où ils sont nombreux à vivre et dont ils dépendent. D'autre part, la capacité de ces populations à survivre dans de tels environnements peut fournir de précieuses informations sur la façon de s'adapter à des schémas climatiques futurs, et leur connaissance approfondie d'espèces spécifiquement autochtones pourrait enrichir la base de connaissances mondiales sur la manière de réagir au changement climatique. Enfin, si les peuples autochtones et d'autres communautés rurales veulent pouvoir faire face à ces pressions et les surmonter, il est impératif d'atténuer les incidences à long terme du changement climatique, y compris la destruction et la détérioration accélérées des ressources naturelles, de la biodiversité et des systèmes alimentaires associés.

La biodiversité peut contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique, mais aussi à la sécurité énergétique et au développement agricole et rural dans son ensemble. Toutefois, cela dépend en grande partie du type de matières premières, de systèmes de production et d'arrangements institutionnels utilisés. EPNA cherche à développer les bioénergies grâce à des initiatives bioénergétiques durables à petite échelle axées sur les moyens de subsistance, susceptibles de permettre un meilleur accès à des services énergétiques durables et abordables, d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et de renforcer leur résistance aux effets du changement climatique sans avoir d'incidence négative sur l'environnement.

V. Projet de terrain

Le projet de terrain d'EPNA s'attache à créer les conditions nécessaires à la paix et justice climatique et à l'atténuation de la pauvreté directement sur le terrain. Afin de garantir des actions de terrain efficaces au sein des organismes membres du réseau.

5.1. Renforcement des capacités des peuples autochtones

Étant donné que les peuples autochtones sont confrontés à de nombreux risques et obstacles, il est fondamental de renforcer leurs capacités de faire face à d'importants changements socioéconomiques, écologiques et culturels. EPNA apporte déjà son soutien aux politiques et programmes gouvernementaux qui viennent directement en aide aux peuples autochtones, et elle offre un bon point de départ pour de futurs travaux. Certains de ces projets et politiques contribuent à renforcer les systèmes de subsistance autonomes et les pratiques de production durable des peuples autochtones par des mesures qui les rendent plus aptes au travail. Par exemple, de petites entreprises textiles ont été créées pour permettre aux communautés autochtones de générer suffisamment de revenus afin de subvenir à leurs besoins quotidiens. D'autres interventions aident les gouvernements à organiser des environnements institutionnels qui permettent aux groupes défavorisés de participer à des activités économiques plus lucratives et durables, comme: l'identification, la valeur ajoutée et la préservation de produits de qualité bien distincts liés aux terres et aux traditions des peuples autochtones, le développement de réseaux de commerce équitable reliant les petits producteurs aux marchés locaux, le soutien à la production et aux activités commerciales coopératives, et une législation nationale qui renforce l'accès individuel et communautaire à la terre et à d'autres ressources productives.

Fait à Bukavu, Le 15 Juin 2024

Chef de Mission EPNA

KAMBALE KAVUSA Gentil

